fonds|radio|star

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

fondsradiostar.com

Sommaire

3 **Partenaires financiers**

4 **Conseil d'administration, gestion du fonds et partenaires radios**

5 **Message du président**

6 **Hommage à André Lallier**

7 **Fonds Radiostar**

8 **Programme**

9 **Prix**

10 **Certifications**

11 **Résultats financiers**
Ressources financières
Gestion du fonds
Engagements
Déboursés et solde résiduel d'engagements
Décaissement par catégorie de dépenses

13 **Évaluation des résultats**
Appui aux artistes émergents
Répartition régionale

14 **Projets acceptés 2014-2015**

16 **Financement par catégorie musicale**

17 **États financiers 2014-2015**

ENGLISH VERSION ALSO AVAILABLE AT WWW.FONDSRADIOSTAR.COM

Partenaires financiers

Grâce à 22 radiodiffuseurs privés, FONDS RADIOSTAR a en 2014-2015 :

- Accompagné **84** projets liés à **67** artistes différents, comparativement à **91** projets pour **73** artistes différents pour l'exercice précédent ;
- Contribué financièrement au développement de la carrière de ces artistes pour un montant d'engagement total de **2 400 467 $** ;
- Soutenu **36** entreprises d'ici dans leurs efforts de commercialisation;
- Appuyé **un** projet collectif permettant le renouvellement du Guide MQF.

Conseil d'administration, gestion du fonds et partenaires radios

Le conseil d'administration du Fonds RadioStar est composé de douze membres votants. Il est formé de cinq représentants des radiodiffuseurs nommés par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR), de cinq représentants de l'industrie nommés par l'ADISQ et de deux personnes proposées conjointement par l'ACR et l'ADISQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOÛT 2015		
Président	Yves Bombardier	Vice-président Programmation et Information RNC Média
Vice-président	Sandy Boutin	Président Simone Records
Trésorière	Solange Drouin	Vice-présidente Affaires publiques et Directrice générale ADISQ
Secrétaire	Guy Brouillard	Directeur musical CKOI Cogeco Diffusion
Administrateur	Philippe Archambault	Directeur général Disques Audiogramme
Administrateur	Chloé Boissonnault	Directrice principale communication-marketing Bell Média
Administrateur	Peter Fleming	Président Peter Fleming Consulting
Administrateur	Pierre Gladu	Vice-président exécutif Instinct Musique
Administrateur	André Lallier	Directeur de marque NRJ 94,3 et CHOM 97,7 Bell Média
Administrateur	Étienne Roy	Chargé de projets Connect&Go
Administrateur	Georges Tremblay	Président Believe Digital Canada
Administrateur	Martin Tremblay	Président Oumf Communications

GESTION DU FONDS	
Directrice générale	Louise Chenail
Contrôleur financier	Nicole Rouabah
Responsable des programmes et de la règlementation	Thomas Jolicoeur
Responsable des affaires corporatives et légales	Anne-Karine Tremblay
Coordonnatrice des opérations	Jacinthe Roy
Chargée de projets	Nathalie Parent
Agente des communications	Martine Bourassa
Analyste principal	Jérôme Tremblay
Analyste	Doris Aguilar
Auditeur indépendant	Monique Beaulieu CPA, CGA

PARTENAIRES RADIOS
Acadia Broadcasting
Attraction Radio
Bell Média
Cogeco Diffusion
Corus Entertainment
Evanov Communications
Golden West Broadcasting
Groupe Stingray Digital
Harvard Broadcasting
James Houssen
Jim Pattison Broadcast Group
Larche Communications
My Broadcasting Corporation
Mz Media
Newcap
Perth Fm Radio
Radio Diffusion Sorel-Tracy
Radio Sept-Îles
Rogers Broadcasting
Sonème
Sound Of Faith
Vista Radio Ltd.

Message du président

C'est avec fierté que je vous présente les résultats de ce 14e exercice financier de Fonds RadioStar, d'autant qu'il s'agit de mon premier à titre de président. D'un calme apparent, suite à d'importantes modifications apportées au programme au cours de l'année 2013-2014, l'exercice 2014-2015 aura été marqué par un important travail d'arrière-plan, où le comité de gestion du Fonds a poursuivi sa réflexion quant aux grandes orientations à prendre en regard de ses interventions.

Amorcée afin de systématiser notre cadre de gestion en lien avec les objectifs poursuivis, cette réflexion aura débouché sur un questionnement plus global de la vision même du Fonds, voire de sa personnalité propre en regard des autres sources ou organismes de financement en musique. À travers ce questionnement, le comité de gestion a revu pour chacune des dimensions sous-jacentes à sa vision, les objectifs et les cibles à atteindre au regard de sa mission, de sa clientèle, de son secteur géographique et de son caractère distinctif.

Loin d'être complété, ce travail de réflexion se poursuivra en 2015-2016, bien qu'une première série de modifications au programme ait déjà été adoptée par le conseil pour ce nouvel exercice qui débute. Ces améliorations au programme sont le reflet de l'avancement des travaux du comité qui se poursuivront tout au long de l'année afin de redéfinir la mission du Fonds et les nouveaux indicateurs de rendement en lien avec les objectifs et cibles établis. Sans aucun doute, cette démarche permettra au Fonds RadioStar de mettre en place des interventions encore plus en adéquation avec les besoins de sa clientèle, compte tenu des conditions de marché actuelles.

L'autre élément en préparation qui a mobilisé l'attention au cours de la dernière année est le lancement des travaux visant à mettre à jour le *Guide de mise en marché de la musique québécoise francophone* (*Guide MQF)*. Ce projet collectif, porté par l'ADISQ et l'ACR, a comme objectif de fournir aux professionnels de l'industrie et aux maisons de disques, des données sur le marché et les habitudes de consommation de la musique québécoise francophone. Une première édition de ce guide est parue en 2013; la version 2015 devrait être publiée au cours de l'automne de cette année.

En plus du soutien accordé au projet collectif, le Fonds aura contribué financièrement au cours de ce 14e exercice à quelque 84 projets visant 67 albums d'artistes différents. Des engagements qui totalisent 2 510 467 $ pour les projets de 36 entreprises et des 2 organismes associés dans la réalisation du projet collectif.

Au terme de cette première année à la présidence du conseil, je tiens à souligner l'engagement de toute l'équipe de Fonds RadioStar, administrateurs et employés, au bénéfice du développement de l'industrie musicale francophone d'ici, de ses artistes et artisans.

En terminant, je ne peux m'empêcher d'adresser, au nom de tous, un ultime salut au tout premier président du Fonds, André Lallier, qui était de retour à titre d'administrateur depuis l'an dernier et qui est décédé en cours de mandat. Merci André pour toutes ces années!

Le Président du conseil,

Yves Bombardier

André Lallier 1963-2015 (52 ans)

André Lallier, directeur de contenu chez Bell Média (ÉNERGIE Montréal 94.3 et CHOM 97.7), est décédé le 4 octobre 2015 des suites d'un cancer.

Pendant plus de 30 ans, André a été un acteur de premier plan au sein de l'industrie radiophonique montréalaise. Il a également été le premier président du Fonds RadioStar lors de sa création en février 2001 et ce, jusqu'en octobre 2003. Il y est demeuré administrateur jusqu'en septembre 2004. À ce même titre, l'organisation a eu le privilège de le voir revenir dans ses rangs en janvier 2014.

Pour son professionnalisme exceptionnel, son dévouement sincère et son amour indéfectible de la musique, les membres du conseil et l'équipe du Fonds RadioStar tenaient à souligner la trace indélébile qu'aura laissé son passage à nos côtés.

Fonds Radiostar

HISTORIQUE

En 1998, le CRTC autorise, à l'intérieur de la *Politique concernant la radio commerciale* (Avis public CRTC 1998-41), la création d'un fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne, établissant une contribution financière de 3 % de la valeur des transactions d'acquisition à ce fonds. En novembre 2000, il approuve la proposition conjointe de l'ACR et de l'ADISQ précisant la structure et les modalités de Fonds RadioStar. En décembre 2006, la nouvelle politique du CRTC sur la radio commerciale reconduit cette contribution.

Depuis sa mise en oeuvre en août 2001, le Fonds RadioStar offre un programme d'aide financière pour soutenir la commercialisation d'enregistrements sonores au Canada. La Fondation MUSICACTION assure la gestion de ce programme depuis le début de ses activités sous la direction du conseil d'administration du Fonds RadioStar. Son programme et ses règles, totalement distincts de ceux de MUSICACTION, sont administrés de façon indépendante.

OBJECTIFS

- Le Fonds vise à promouvoir exclusivement la musique canadienne de langue française. Les autres projets sont dirigés au Radio Starmaker Fund.
- Le Fonds vise à assurer aux radiodiffuseurs privés un répertoire de musique francophone diversifié et de qualité.
- Le Fonds réserve son aide à des projets de commercialisation destinés au marché canadien.
- Le Fonds est destiné en priorité aux artistes en développement de carrière, visant à « créer des étoiles de la musique canadienne produisant du contenu canadien populaire ».
- Le financement est octroyé aux maisons de disques et producteurs de spectacles à propriété et à contrôle canadiens, à l'exception des artistes canadiens résidant à l'extérieur du Québec qui peuvent recevoir l'aide directement et des organismes admissibles au volet *Projets collectifs*.
- Le financement constitue un apport supplémentaire aux sommes investies par les maisons de disques et d'autres sources de financement public et privé qui couvrent les premières étapes de commercialisation.

Programme

Bien qu'aucune modification n'ait été apportée au programme en 2014-2015, la réflexion sur les interventions du Fonds amorcée en 2013 s'est poursuivie tout au long de la dernière année. De cette réflexion, de nouvelles mesures ont été adoptées par le conseil d'administration en toute fin d'exercice, en vue de celui qui vient tout juste de débuter (15-16). Prenant assises sur les modifications apportées en 2013, notamment la création d'un statut de maison de disques reconnue basé sur un rendement supérieur dans le développement de nouveaux artistes, ces nouvelles mesures s'inscrivent dans l'esprit de toujours mieux accompagner le développement de la carrière des artistes canadiens.

Le principal critère d'accès au programme demeure fonction de l'atteinte d'un seuil de ventes minimal (Soundscan), fixé en fonction de la catégorie musicale et du nombre d'albums en carrière de l'artiste. Moins l'artiste compte d'albums en carrière, moins les seuils sont élevés. Compte tenu des conditions actuelles, les seuils de ventes requis pour les 3es et 4es albums en carrière dans les catégories Populaire, Pop rock et Folk contemporain ont été revus à la baisse. Des seuils spécifiques pour les 5es albums et plus en carrière, pour toutes les catégories musicales, ont aussi été créés.

Conséquemment, les seuils de ventes requis pour accéder à un montant supplémentaire, une seconde phase d'aide, ont également été revus. De même, dans le but de favoriser l'accès au Fonds aux artistes des communautés francophones canadiennes en situation minoritaire, des seuils de ventes reflétant les réalités régionales à l'extérieur de la structure industrielle québécoise ont été établis.

Par ailleurs, les critères et privilèges associés aux deux voies permettant un dépôt accéléré ont été modifiés; l'accès plus rapide a notamment été étendu aux 3es albums en carrière, selon certains paramètres spécifiques. Rappelons que ces deux voies d'accès ont trait, d'une part, aux entreprises bénéficiant d'un statut de maison de disques reconnue et, d'autre part, aux autres maisons de disques, cette dernière voie étant fonction d'un rendement supérieur sur l'album précédant de l'artiste.

En 14-15, au cours de cette deuxième année d'application, six entreprises ont bénéficié d'un statut de maison de disques reconnue :

Bonsound	L-A Be
Coyote Records	Productions J
Disques Audiogramme	Simone Records

Suite aux modifications apportées, elles seront une dizaine pour l'exercice 15-16.

Enfin, dans l'objectif de favoriser la réalisation de stratégies de commercialisation novatrices, le conseil a revu certaines règles entourant les dépenses admissibles. De plus, le Fonds s'est également engagé à promouvoir l'innovation en suscitant la soumission de projets inédits, hors des sentiers battus, pour faire une véritable différence sur le développement de la carrière d'artistes canadiens.

Le programme en bref!

L'aide initiale accordée peut atteindre 65 000 $ par projet pour la première phase, dont 15 000 $ sont destinés exclusivement aux activités scéniques. Le soutien total par projet peut atteindre 85 000 $ en incluant l'aide supplémentaire possible de 20 000 $ pour une seconde phase, dont 5 000 $ uniquement pour les spectacles, suivant l'atteinte d'un second seuil de ventes. Pour les projets visant un 1er ou un 2e album en carrière, le Fonds RadioStar rembourse jusqu'à 75 % des dépenses admissibles. Pour les 3es albums et plus, le taux est de 67 %.

Une même entreprise ne peut recevoir plus de 350 000 $ par exercice pour l'ensemble de ses projets.

Rappelons que selon le principe d'appui aux artistes émergents, les artistes ayant vendu plus de 300 000 copies en carrière ne sont pas éligibles et l'aide totale accordée ne peut dépasser 30 000 $ si l'artiste qui fait l'objet de la demande a déjà obtenu un disque platine en carrière (80 000 copies vendues au Canada pour un album).

Prix

Le Fonds RadioStar a accompagné de nombreux projets d'artistes récompensés en 2014-2015 (du 1er septembre 2014 au 31 août 2015):

ARTISTE	PRIX
Alex Nevsky	Album de l'année – Pop « Himalaya mon amour » – ADISQ
Alex Nevsky	Chanson de l'année « On leur a fait croire » – ADISQ
Alex Nevsky	Interprète masculin de l'année – ADISQ
Alex Nevsky	Chanson populaire – Alex Nevsky et Gabriel Gratton pour « On leur a fait croire » par Alex Nevsky – SOCAN
Alex Nevsky	Prix André « Dédé » Fortin – Scène émergente – Fondation SPACQ
Antoine Corriveau	Prix de la chanson SOCAN «Le nouveau vocabulaire «
Arthur L'aventurier	Album de l'année – Jeunesse « Arthur L'aventurier en Afrique » – ADISQ
Canailles	Album Roots de l'année « Ronds-Points » – GAMIQ
Damien Robitaille	Meilleur spectacle « Omniprésent » – Prix Trille Or
De Temps Antan	Album de l'année – Traditionnel « Ce monde ici-bas » – ADISQ
Dead Obies	Chanson de l'année « Montréal $ud » – GAMIQ
Dead Obies	Album Rap de l'année « Montréal $ud » – GAMIQ
Dead Obies	Révélation de l'année – GAMIQ
Dead Obies	Spectacle de l'année – GAMIQ
Émile Proulx-Cloutier	Prix André « Dédé » Fortin – Scène émergente – Fondation SPACQ
Jean-Marc Couture	Chanson populaire – Daniel Bélanger pour « Si tel est ton désir » par Jean-Marc Couture – SOCAN
Jérôme Couture	Chanson populaire – Marc Dupré et Nelson Minville « Comme on attend le printemps» par Jérôme Couture – SOCAN
Jimmy Hunt	Album francophone de l'année « Maladie d'amour » – JUNO
Jimmy Hunt	Auteur-compositeur de l'année – GAMIQ
Jimmy Hunt	Album Folk de l'année « Maladie d'amour » – GAMIQ
Jimmy Hunt	Album de l'année – Alternatif – « Maladie d'amour » – ADISQ
Jimmy Hunt	Album de l'année – Choix de la critique « Maladie d'amour » – ADISQ
Hôtel Morphée	Vidéoclip de l'année «Des histoires de fantômes» – GAMIQ
Karim Ouellet	Prix Gilles Vigneault – Carrière en marche – Fondation SPACQ
Karim Ouellet	Chanson populaire – Karim Ouellet et Claude Bégin pour « L'Amour » – SOCAN
Karim Ouellet	Prix Musique en continu – Claude Bégin et Karim Ouellet pour « L'Amour » – SOCAN
Klô Pelgag	Artiste de l'année – GAMIQ
Klô Pelgag	Album Pop de l'année « L'alchimie des monstres » – GAMIQ
Klô Pelgag	Grand Prix de la Francophonie « L'alchimie des monstres » – Académie Charles Cros
Klô Pelgag	Prix Révélation – SOCAN
Klô Pelgag	Révélation de l'année - ADISQ
Koriass	Album de l'année – Hip-hop « Rue des Saules » – ADISQ
Koriass	Prix Musique urbaine – SOCAN
Les Hay Babies	Enregistrement Folk de l'année « Mon Homesick Heart » – Prix MNB Awards
Les Hay Babies	Prix Édith Butler – Francophonie canadienne – Fondation SPACQ
Les Hay Babies	Auteur-compositeur francophone de l'année « Mon Homesick Heart » – Prix de musique folk canadienne
Les Hay Babies	Enregistrement francophone de l'année « Mon Homesick Heart » – East Coast Music Awards
Les sœurs Boulay	Groupe de l'année – ADISQ
Lisa LeBlanc	Artiste de l'année s'étant le plus illustré à l'extérieur de l'Acadie – Prix Éloizes
Louis-Jean Cormier	Vidéoclip de l'année « Bull's eye » – ADISQ
Marc Dupré	Chanson populaire – Marie-Mai et Fred St-Gelais pour « Nous sommes les mêmes » – SOCAN
Pandaléon	Découverte – Prix Trille Or
Pandaléon	Meilleur album « À chacun son gibier » – Prix Trille Or
Pandaléon	Meilleur groupe – Prix Trille Or
Patrice Michaud	Album de l'année – Folk « Le feu de chaque jour » – ADISQ
Paul Daraîche	Prix Musique country – SOCAN
Philippe B	Auteur ou compositeur de l'année « Ornithologie, la nuit » – ADISQ
Radio Radio	Enregistrement Rap/Hip-hop de l'année « Ej Feel Zoo » – East Coast Music Awards
Salomé Leclerc	Prix Félix-Leclerc de la chanson 2015
Serge Fiori	Album de l'année – Adulte contemporain « Serge Fiori » – ADISQ
Serge Fiori	Album de l'année – Meilleur vendeur « Serge Fiori » – ADISQ
Serge Fiori	Meilleur album de l'année décerné par le public canadien – CBC Music Award

Certifications

Félicitations aux artistes appuyés par Fonds RadioStar qui, au cours des sept dernières années, ont obtenu une certification de l'Association de l'industrie canadienne de l'enregistrement (AICE ou CRIA) en fonction du nombre de copies vendues selon le classement suivant :

CERTIFICATIONS	CD	DVD	Titre téléchargé
Or	40 000	5 000	20 000
Platine	80 000	10 000	40 000
Double Platine	160 000	20 000	80 000
Triple Platine	240 000	30 000	120 000
Diamant	800 000	100 000	400 000

CERTIFICATION CD			
ANNÉE	ARTISTE	TITRE	CERTIFICATION
2015	Cœur de pirate	Blonde	Platine
2015	Vincent Vallières	Fabriquer l'aube	Or
2014	Serge Fiori	Serge Fiori	Platine
2014	Jean-Marc Couture	Si tel est ton désir	Or
2014	Karkwa	Le volume du vent	Or
2014	Les sœurs Boulay	Le poids des confettis	Or
2013	Lisa LeBlanc	Lisa LeBlanc	Platine
2013	Marie-Mai	Miroir	Platine
2013	Paul Daraîche	Mes amours, mes amis	Platine
2013	Bernard Adamus	Brun	Or
2013	Louis-Jean Cormier	Le Treizième étage	Or
2013	Marc Dupré	Nous sommes les mêmes	Or
2013	Maxime Landry	Noël blanc	Or
2012	Cœur de pirate	Blonde	Or
2011	Marie-Mai	Version 3.0	Platine
2011	Maxime Landry	L'avenir entre nous	Platine
2011	Vincent Vallières	Le monde tourne fort	Platine
2011	Karkwa	Les chemins de verre	Or
2011	Nadja	Noël	Or
2010	Maxime Landry	Vox Pop	Double Platine
2010	Annie Villeneuve	Noël chez moi	Or
2010	William Deslauriers	Un pied à terre	Or
2009	Annie Villeneuve	Annie Villeneuve	Or
2009	Cœur de pirate	Cœur de pirate	Or
2009	Ima	A la vida	Or
2009	Lost Fingers	Rendez-vous rose	Or
2009	Marc Hervieux	Après nous	Or

CERTIFICATION DVD			
2014	Arthur L'aventurier	Arthur L'aventurier en Afrique	Double Platine
2011	Arthur L'Aventurier	L'aventure de Noël	Triple Platine
2011	Arthur L'Aventurier	La course aux trésors	Double Platine

Résultats financiers

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les revenus du Fonds RadioStar et de son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent principalement des contributions exigées par le CRTC lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radio. Au minimum, 3 % de la valeur de ces transactions doit être versé à ces deux fonds. Pour les transactions visant le marché francophone, 80 % de ce 3 % est versé au Fonds RadioStar ; pour les transactions visant le marché anglophone, 20 % du 3 % lui est versé.

L'ACR perçoit les 3 % de la valeur des transactions, conformément aux modalités de paiement acceptées par le CRTC, et reverse au Fonds RadioStar les contributions attribuées au développement de la musique vocale francophone. En 2014-2015, ces contributions ont été de 3 756 589 $. Depuis la création du Fonds en 2001-2002, elles totalisent 40 946 413 $. À terme en 2022, le financement aura atteint 54 M $.

GESTION DU FONDS

Pour ce quatorzième exercice financier, les frais d'administration sont établis à 6,7 %. Depuis les débuts du fonds, la moyenne des frais d'administration est de 7,5 %.

Ceci, dans le respect des règles approuvées par le CRTC en novembre 2000 à l'effet qu'ils ne devraient pas représenter à terme plus de 10 % des contributions reçues des radiodiffuseurs.

ENGAGEMENTS

Depuis la création du Fonds, 916 demandes ont été reçues au volet 1 et 847 d'entre elles ont été acceptées, pour un taux d'approbation de 92 %. Ce pourcentage, qui était de 78 % en 2006-2007 en raison du nombre de demandes, atteint aujourd'hui 100 %. Il s'agit d'un effet direct de la dernière refonte majeure du programme et de ses critères d'accès qui a eu lieu en 2007.

En 2014-2015, le Fonds a engagé directement 2 510 467 $. En comparaison, 3 095 714 $ ont été engagés en 2013-2014, soit le plus important montant jamais engagé, et 2 212 012 $ en 2012-2013. Dans un souci de mieux soutenir une industrie dont les besoins sont croissants, le conseil d'administration a effectivement décidé depuis 2 ans d'injecter davantage d'argent tout en continuant à prolonger la durée de vie du Fonds et ce, en raison d'entrées d'argent supplémentaires occasionnées par de nouvelles transactions d'acquisition d'entreprises de radio.

DEMANDES ET ACCEPTATIONS					
Volet 1 : Artistes	**2014-2015**	**2013-2014**	**2012-2013**	**2011-2012**	**2010-2011**
Demandes reçues	**84**	91	73	56	56
Montants demandés	**2 441 378 $**	3 163 279 $	2 500 933 $	1 925 529 $	1 880 852 $
Demandes acceptées	**84**	91	71	56	56
Montants accordés	**2 400 467 $**	3 095 714 $	2 212 012 $	1 868 137 $	1 813 942 $
Montants déboursés	**2 237 870 $**	2 351 658 $	1 586 391 $	1 270 983 $	1 629 255 $
Volet 2 : Projets collectifs					
Demandes reçues	**1**	0	1	1	–
Montants demandés	**110 000 $**		50 000 $	229 950 $	–
Demandes acceptées	**1**		1	1	–
Montants accordés	**110 000 $**		50 000 $	229 950 $	–
Montants déboursés	**52 808 $**	40 255 $	141 574 $	98 051 $	–
TOTAL Volets 1 et 2					
Demandes reçues	**85**	91	74	57	56
Montants demandés	**2 551 378 $**	3 163 279 $	2 550 933 $	2 155 479 $	1 880 852 $
Demandes acceptées	**85**	91	72	57	56
Montants accordés	**2 510 467 $**	3 095 714 $	2 262 012 $	2 098 087 $	1 813 942 $
Montants déboursés	**2 290 678 $**	2 391 913 $	1 727 965 $	1 369 034 $	1 629 255 $

DÉBOURSÉS ET SOLDE RÉSIDUEL D'ENGAGEMENTS

Les déboursés effectués représentent généralement un premier versement pour les projets acceptés dans l'année en cours et un paiement final pour les projets acceptés dans l'exercice précédent. Peu de projets sont complétés au cours d'un même exercice financier. Les déboursés ont été de 2 290 678 $ en 2014-2015 comparativement à 2 391 913 $ en 2013-2014. Au 31 août 2015, le solde résiduel des engagements s'établit à 1 375 284 $ comparativement à 1 628 543 $ en 2013-2014.

DÉCAISSEMENT PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES

L'analyse des projets complétés en 2014-2015 indique ce qui suit :

- En position de tête depuis les cinq derniers exercices financiers, les activités scéniques ont connu une croissance de 1,6 % avec un total de 24 % comparativement à 22,4 % l'an dernier ;
- La publicité télévisuelle demeure au deuxième rang avec une légère fluctuation à la hausse de 0,4 % avec 16,9 %. Soulignons toutefois la grande remontée dans ce secteur qui a fait un bon de 11,4 % sur deux ans, passant de 5,5 % en 2012-2013 à 16,9 % des dépenses cette année.
- La production d'images occupe le troisième rang avec 14,1 %. Ce qui représente une remontée de 1,5 % comparativement à l'année précédente, mais une diminution de 3,2 % face aux dépenses enregistrées en 2012-2013. Ces dépenses ont trait principalement à la production de vidéoclips avec 81 % des montants totaux investis à ce chapitre qui y sont consacrés, en phase avec les résultats de l'an dernier;
- Les activités Web demeurent au quatrième rang malgré une baisse de 1,1 %, passant de 11,8 % à 10,7 % cette année.

DÉPENSES PAR POSTE

	2014-2015		2013-2014		2012-2013		2011-2012	
POSTES	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Images*	**358 926 $**	**14,1**	255 226 $	12,6	206 226 $	17,3	157 115 $	12,9
Promotion	**88 816**	**3,5**	68 574	3,4	45 407	3,8	44 704	3,7
Relations de presse	**191 466**	**7,5**	136 936	6,8	86 147	7,2	103 385	8,4
Promotion radio	**120 845**	**4,8**	85 380	4,2	62 217	5,2	54 434	4,5
Web	**270 864**	**10,7**	239 074	11,8	144 100	12,1	152 058	12,4
Télévision	**430 281**	**16,9**	332 419	16,5	65 199	5,5	185 496	15,2
Radio	**88 010**	**3,5**	99 712	4,9	37 468	3,2	40 860	3,3
Magasin	**151 197**	**5,9**	126 022	6,2	76 467	6,4	47 156	3,9
Imprimé	**104 694**	**4,1**	128 854	6,4	72 535	6,1	87 166	7,1
Panneaux	**70 719**	**2,8**	39 243	2,0	20 068	1,7	12 952	1,1
«Tour Support»	**56 250**	**2,2**	56 836	2,8	35 406	3,0	42 973	3,5
Activités scéniques	**609 861**	**24,0**	452 101	22,4	339 241	28,5	293 589	24,0
TOTAL	**2 541 929 $**	**100**	**2 020 377 $**	**100**	**1 190 481 $**	**100**	**1 221 888 $**	**100**

* En 2014-2015, 290 521 $ ont été utilisés pour les vidéoclips et 68 405 $ pour la production d'autres images, contre respectivement 196 688 $ et 58 538 $ l'année précédente, et 160 099 $ et 46 127 $ en 2012-2013.

Évaluation des résultats

APPUI AUX ARTISTES ÉMERGENTS

Conformément à sa mission, le Fonds appuie en priorité les artistes en développement de carrière. En 2014-2015, compte tenu des mesures adoptées en 2013-2014 visant un accès plus rapide pour les premiers et deuxièmes albums en carrière, 82,1 % des projets soutenus sont liés à de tels albums et 75,3 % des sommes accordées leurs sont dévolues. Les projets d'artistes cumulant quatre albums et plus en carrière représentent cette année 11,3 % des montants accordés comparativement à 10 % pour l'année précédente.

	2014-2015				2013-2014			
	Demandes acceptées	**% Demandes acceptées**	**Montants accordés**	**% Montants accordés**	**Demandes acceptées**	**% Demandes acceptées**	**Montants accordés**	**% Montants accordés**
1er album	**42**	**50,0**	**1 092 435 $**	**45,5**	43	47	1 446 638 $	47
2e album	**27**	**32,1**	**714 741**	**29,8**	33	36	1 214 534	39
3e album	**8**	**9,5**	**322 729**	**13,4**	7	8	115 642	4
4e album et plus	**7**	**8,4**	**270 562**	**11,3**	8	9	318 900	10
TOTAL	**84**	**100**	**2 400 467 $**	**100**	**91**	**100**	**3 095 714 $**	**100**

	2012-2013				2011-2012			
	Demandes acceptées	**% Demandes acceptées**	**Montants accordés**	**% Montants accordés**	**Demandes acceptées**	**% Demandes acceptées**	**Montants accordés**	**% Montants accordés**
1er album	26	37	755 139 $	34	31	55	1 096 435 $	59
2e album	21	30	666 713	30	8	14	264 948	14
3e album	8	11	294 062	13	10	18	323 946	17
4e album et plus	16	22	496 098	23	7	13	182 808	10
TOTAL	**71**	**100**	**2 212 012 $**	**100**	**56**	**100**	**1 868 137 $**	**100**

RÉPARTITION RÉGIONALE

En 2014-2015, un seul artiste des communautés francophones du Canada vivant en situation minoritaire a reçu l'aide du Fonds, comparativement à six au cours des deux dernières années. Il s'agit du trio Les Hay Babies du Nouveau-Brunswick.

Projets acceptés 2014-2015

VOLET 1 : ARTISTES

ARTISTE	DEMANDEUR	RÉGION	MONTANT $
2Frères	MP3 Disques	Capitale-Nationale	45 392
Arthur Marie-Pierre	Simone Records	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	50 000
Beauregard Guillaume	Cie Larivée Cabot Champagne	Montérégie	10 320
Beauregard Guillaume	Preste	Montérégie	15 000
Bédard Mélissa	Tandem.mu	Capitale-Nationale	53 537
Bégin Claude	Coyote Records	Capitale-Nationale	50 000
Bégin Claude	Coyote Records	Capitale-Nationale	15 000
Bernhari	Disques Audiogramme	Montréal	15 000
Bernhari	Disques Audiogramme	Montréal	39 107
Blé	Kay Productions Musique	Montréal	15 000
Bleu Jeans Bleu	Vega Musique	Centre-du-Québec	28 703
Bloom Fanny	Disques Dare to Care	Estrie	49 104
Bobby One (Tardy-Quintal Gabriel)	Productions Silence d'Or	Montérégie	28 461
Bodh'aktan	Go Musique	Plusieurs régions	20 000
Bourdon Sarah	Disques Audiogramme	Montréal	41 585
Bourdon Sarah	Disques Audiogramme	Montréal	14 371
Brach Philippe	Équipe Spectra	Saguenay – Lac-Saint-Jean	15 000
Brach Philippe	Équipe Spectra	Saguenay – Lac-Saint-Jean	5 000
Canailles	Disques Dare to care	Capitale-Nationale	5 000
Caravane	Coyote Records	Capitale-Nationale	15 000
Carpentier Valérie	Productions J	Mauricie	30 481
Cimon Philémon	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	15 000
Cormier Louis-Jean	Simone Records	Côte-Nord	50 000
Corriveau Antoine	Ambiances Ambiguës	Mauricie	15 000
Cossette Élisabeth	S7 Productions	Mauricie	32 613
Couture Jérôme	L-A Be	Montérégie	20 000
De Temps Antan	L-A Be	Lanaudière	16 125
De Temps Antan	Productions de Temps Antan	Lanaudière	10 626
Dion Olivier	Productions J	Montréal	20 000
Dion Olivier	Productions J	Montréal	9 635
Dupré Marc	Productions Dama	Laval	20 000
Dupré Marc	Productions Dama	Laval	20 000
Dupré Marc	Productions J	Laval	65 000
Dyotte Félix	Coyote Records	Montréal	65 000
Eman X Vlooper	Disques 7ième Ciel	Capitale-Nationale	65 000
Folk Sally	Entourage Musique	Montréal	73 390
Gazoline	Ambiances Ambiguës	Saguenay – Lac-Saint-Jean	15 000
Gazoline	L-A Be	Saguenay – Lac-Saint-Jean	14 916
Ghost	High Life Music	Abitibi-Témiscamingue	14 513
Giguère David	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	5 000
Giguère David	Disques Audiogramme	Capitale-Nationale	15 000
Gingras Louis-Philippe	Simone Records	Abitibi-Témiscamingue	10 957
Goudreault David	Vega Musique	Mauricie	32 129

ARTISTE	DEMANDEUR	RÉGION	MONTANT $
Hélie Laurence	Productions EM	Chaudière-Appalaches	2 652
Hervieux Marc	Zone 3	Montréal	60 429
Hôtel Morphée	Disques Audiogramme	Montréal et Outaouais	40 635
Jacques Clément	Sphère Musique	Saguenay – Lac-Saint-Jean	6 047
Julie Blanche	Coyote Records	Montréal	50 000
Kalimba	Productions Kalimba	Laurentides	15 000
Kalimba	Productions Prestigo	Laurentides	38 700
Koriass	Disques 7ième Ciel	Laurentides	5 000
La Bronze	High Life Music	Montréal	26 203
Lacasse Chloé	Vega Musique	Montréal	28 251
Lachance François	Productions J	Saguenay – Lac-Saint-Jean	5 160
Landry Maxime	Productions J	Chaudière-Appalaches	20 311
Leclerc Salomé	Disques Audiogramme	Centre-du-Québec	31 199
Leclerc Salomé	Productions Pacifique Barrette	Centre-du-Québec	5 000
Leclerc Salomé	Productions Pacifique Barrette	Centre-du-Québec	15 000
Les Hay Babies	Simone Records	Nouveau-Brunswick	28 365
Les sœurs Boulay	Disques Dare to care	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	11 691
Lisbonne télégramme	L-A Be	Montréal	9 715
Loud Lary Ajust	Disques Audiogramme	Montréal	29 683
Loud Lary Ajust	Preste	Montréal	15 000
Lubik	Disques 7ième Ciel	Abitibi-Témiscamingue	65 000
Machines Géantes	Productions Big Fat Truck	Montréal	10 884
Manu Militari	Disques 7ième Ciel	Capitale-Nationale	10 218
Michaud Patrice	Équipe Spectra	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	20 000
Monogrenade	Bonsound	Montréal	5 000
Navert	L-A Be	Montréal	10 465
Nicolas Noël	Gregg Musique	Montréal	65 000
Nolin Safia	Bonsound	Capitale-Nationale	62 053
Pelletier Sophie	Atmosphère Musique	Bas-Saint-Laurent	50 000
Philippe B	Bonsound	Abitibi-Témiscamingue	32 716
Philippe B	Bonsound	Abitibi-Témiscamingue	52 106
Ponctuation	Bonsound	Capitale-Nationale	37 914
Poulin Alexandre	Prodat	Montérégie	16 998
Proulx-Cloutier Émile	Cie Larivée Cabot Champagne	Montréal	19 190
Rymz	Productions Silence d'Or	Montérégie	33 580
Sagot Julien	Simone Records	Montréal	49 584
Sagot Julien	Simone Records	Montréal	9 240
Samian	Disques 7ième Ciel	Abitibi-Témiscamingue	62 271
Souldia	Explicit Productions	Capitale-Nationale	61 388
Tire le coyote	Cie Larivée Cabot Champagne	Estrie	31 854
Tocadéo	Productions Serge Paré	Montréal	85 000
			2 400 467
VOLET 2 : PROJET COLLECTIF			
Guide MQF	ADISQ-ACR		110 000
			110 000
		TOTAL	**2 510 467**

Financement par catégorie musicale

En 2014-2015, la musique populaire conserve le premier rang en termes de nombre de demandes acceptées et de montants accordés avec 32,1 %. Pour sa part, la musique alternative arrive en seconde position avec 22,5 % des sommes engagées. Ce qui représente un bond d'une position et un important gain de 5,3 % comparativement à l'année précédente. Elle est suivie par la musique hip-hop en troisième position avec 14,9 %, une hausse de 1,5 % comparativement au dernier bilan. C'est toutefois une baisse marquée de 16,6 % pour la musique de type folk contemporain qui passe de la 2e position avec 22,9 % à la 4e position en 2014-2015 avec désormais 6,3 % des montants totaux engagés.

	2014-2015			2013-2014			2012-2013			2011-2012		
	DEMANDES ACCEPTÉES	MONTANTS ACCORDÉS	%	DEMANDES ACCEPTÉES	MONTANTS ACCORDÉS	%	DEMANDES ACCEPTÉES	MONTANTS ACCORDÉS	%	DEMANDES ACCEPTÉES	MONTANTS ACCORDÉS	%
Alternatif	**18**	**538 797 $**	**22,5**	18	532 450 $	17,2	14	440 069 $	19,9	13	410 002 $	21,9
Country	**5**	**96 825**	**4,0**	8	233 268	7,5	3	115 400	5,2	1	43 622	2,3
Folk contemporain	**8**	**151 474**	**6,3**	20	707 639	22,9	8	217 359	9,8	7	195 305	10,5
Hip-hop	**11**	**357 243**	**14,9**	10	413 677	13,4	10	297 446	13,5	8	314 402	16,8
Jazz	**0**	**0**	**0**	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Jeunesse	**4**	**151 313**	**6,3**	1	65 000	2,1	4	155 017	7,0	0	0	0
Musique du monde	**0**	**0**	**0,0**	1	65 000	2,1	0	0	0	0	0	0
Musique urbaine	**1**	**26 203**	**1,1**	0	0	0	1	17 344	0,8	2	48 278	2,6
Pop rock	**5**	**135 712**	**5,7**	0	0	0	1	25 000	1,1	3	48 012	2,6
Populaire	**24**	**771 233**	**32,1**	30	943 986	30,5	26	850 612	38,5	20	738 818	39,5
Rock	**6**	**144 916**	**6,0**	3	134 694	4,3	2	49 614	2,2	1	23 685	1,3
Traditionnel	**2**	**26 751**	**1,1**	0	0	0	2	44 151	2,0	1	46 013	2,5
TOTAL	**84**	**2 400 467 $**	**100**	**91**	**3 095 714 $**	**100**	**71**	**2 212 012 $**	**100**	**56**	**1 868 137 $**	**100**

ÉTATS FINANCIERS 2014-2015

17 Rapport de l'auditeur indépendant

18 Résultats

19 Évolution de l'actif net

20 Bilan

21 Flux de trésorerie

22 Notes complémentaires

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fonds RadioStar

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Fonds RadioStar**, qui comprennent le bilan au 31 août 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif

(1)

Beaulieu Carrier Inc.

Anjou,
Le 26 novembre 2015

[1] Monique Beaulieu, CPA auditeur, CGA

	2015	2014
PRODUITS		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	**3 756 589 $**	4 354 665 $
Honoraires de gestion - ACR	**(10 500)**	(9 450)
	3 746 089	4 345 215
Intérêts	**277 490**	262 982
	4 023 579	4 608 197
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	**202 757**	185 357
Honoraires professionnels	**12 072**	12 072
Loyer	**35 000**	35 000
Communications	**16 832**	17 213
Assurances	**1 388**	1 799
Frais de réunions	**2 173**	1 909
	270 222	253 350
EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE	**3 753 357**	4 354 847
Contributions d'aide	**2 290 678**	2 391 913
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	**1 462 679**	1 962 934
Amortissement d'un autre élément d'actif	**753**	2 258
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**1 461 926 $**	1 960 676 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2015	2014
ACTIF NET NON AFFECTÉ		
SOLDE AU DÉBUT	**12 470 500 $**	10 724 381 $
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	**1 461 926**	1 960 676
Affectation interne	**253 259**	(214 557)
SOLDE À LA FIN	**14 185 685 $**	12 470 500 $
ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)		
SOLDE AU DÉBUT	**1 628 543 $**	1 413 986 $
Affectation interne	**(253 259)**	214 557
SOLDE À LA FIN	**1 375 284 $**	1 628 543 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS RADIOSTAR

BILAN

AU 31 AOÛT 2015

	2015	2014
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	**280 436 $**	717 251 $
Intérêts courus à recevoir	**195 648**	148 922
Dépôts bancaires rachetables, taux variant entre 0,85 % et 1,7 %, échéant en septembre 2015	**5 100 000**	6 750 000
Frais payés d'avance	**721**	719
	5 576 805	7 616 892
PLACEMENTS À LONG TERME		
Dépôts bancaires rachetables, taux variant entre 1,90 % et 2,20 %, échéant entre septembre 2016 et septembre 2017	**10 000 000**	6 500 000
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF (note 5)	**-**	753
	15 576 805 $	14 117 645 $
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	**15 836 $**	18 602 $
ACTIF NET		
Non affecté	**14 185 685**	12 470 500
Grevé d'une affectation interne (note 4)	**1 375 284**	1 628 543
	15 560 969	14 099 043
	15 576 805 $	14 117 645 $

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Yves Bombardier
Président

Solange Drouin
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2015	2014
FONCTIONNEMENT		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	**3 746 089 $**	4 345 215 $
Intérêts encaissés	**230 764**	239 676
	3 976 853	4 584 891
Contributions d'aide versées	**2 290 678**	2 391 913
Achats de biens et services payés	**68 096**	66 954
Rémunération du personnel payée	**204 894**	183 877
	2 563 668	2 642 744
	1 413 185	1 942 147
INVESTISSEMENT		
Dépôts bancaires à terme	**(1 850 000)**	(1 950 000)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**(436 815)**	(7 853)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	**717 251**	725 104
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 6)	**280 436 $**	717 251 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué en organisme sans but lucratif et sans capital action le 16 février 2001 en vertu de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. En décembre 2013, Fonds RadioStar a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.*

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables Canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimalement, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées au moment de l'encaissement. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Autre élément d'actif

L'autre élément d'actif est comptabilisé au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 375 284 $ (1 628 543 $ en 2014) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2015.

5. AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF

			2015	2014
	Coût	Amortissement cumulé	**Valeur nette**	Valeur nette
Site Web	9 030	9 030 $	**- $**	753 $

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie suivants :

	2015	2014
Encaisse	**280 436 $**	717 251 $

7. CRÉDITEURS

	2015	2014
Comptes à payer	**- $**	629 $
Salaires courus à payer	**15 836**	12 890
Retenues à la source	**-**	5 083
	15 836 $	18 602 $

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées pour un montant de 3 296 759 $ (3 870 961 $ en 2014) et contributions d'aide versées pour un montant de 529 236 $ (496 612 $ en 2014).

Ces dernières sont apparentées dues au fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

9. ENGAGEMENTS

Contributions d'aide

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 375 284 $ (1 628 543 $ en 2014). De cette somme, une portion de 229 449 $ (289 651 $ en 2014) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent Fonds RadioStar à un risque de juste valeur. En date du 31 août 2015, Fonds RadioStar a des dépôts à terme dont l'échéance est à court terme ainsi qu'à long terme, qui exposent l'organisme à ce risque.

11. CONTRIBUTIONS DES ENTREPRISES DE RADIODIFFUSION

Au 31 août 2015, les entreprises de radiodiffusion doivent verser à l'organisme des contributions s'élevant à une somme totale de 82 520 $ (44 750 $ en 2014) afin de respecter les conditions qui leur sont imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

12. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En vertu de la proposition visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de la langue française devenue « Fonds RadioStar » présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence du Fonds. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2015, les charges représentent 7,5 % des contributions.

13. RÉGIME DE RETRAITE

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de l'employé de 3,5 %. La charge de retraite au montant de 11 636 $ (10 668 $ en 2014) est incluse dans les salaires aux résultats.